

Arrêté n° 1045 CM du 3 août 2015 portant nomination de M. Manuel Terai en qualité de délégué aux affaires internationales européennes et du Pacifique

(NOR : SRI1501161AC)

Paru in extenso au journal officiel n°63 N du 07/08/2015 à la page 7524 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 11/09/2015

Le Président de la Polynésie française,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 865 CM du 27 juin 2013 modifié portant création et organisation de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique ;
Vu l'arrêté n° 744 CM du 17 juin 2015 portant fin de fonction M. Hiria Ottino en qualité de chef de service de la délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 29 juillet 2015,

Arrête :

Article 1er *Rédaction issue de Arrêté n° 1280 CM du 4 septembre 2015*

M. Manuel Terai est nommé en qualité de délégué aux affaires internationales, européennes et du Pacifique à compter du 14 août 2015.

Art. 2

Le présent arrêté sera notifié à M. Manuel Terai et publié au journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 3 août 2015.

Edouard FRITCH.

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 1045 CM du 3 août 2015](#), JOPF n° 63 N du 07/08/2015 à la page 7524
- [Arrêté n° 1280 CM du 4 septembre 2015](#), JOPF n° 73 N du 11/09/2015 à la page 9143